

Classement de biens culturels mobiliers**A.M. 20-11-2019****A.M. 29-11-2019****A.M. 05-12-2019****A.M. 10-12-2019****A.M. 20-12-2019****A.M. 25-01-2020****M.B. 14-02-2020**

date- La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 20 novembre 2019 le balsamaire en verre reticelli du Musée du verre de Charleroi, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

- La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 20 novembre 2019 la coupe sur pied de Venise ou « façon de Venise » du Musée du verre de Charleroi, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

- La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 29 novembre 2019 le tympan de l'ancienne chapelle des Bouchers de Namur, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

- La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 5 décembre 2019 le retable de la Passion et de l'Enfance, dit de Belvaux-Wavreille, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

- La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 10 décembre 2019 le grand masque de Blicquy, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

- La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 10 décembre 2019 le fonds de bandes dessinées du Musée des Beaux-Arts de Liège, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

- La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 20 décembre 2019 l'ange en prière, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

- La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 20 décembre 2019 la collection des modèles d'animaux en cire de l'Université de Liège, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

- La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 25 janvier 2020 le gobelet aux armes de la Ville d'Anvers, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

- La Ministre de la Culture a classé par arrêté ministériel de la Communauté française le 25 janvier 2020 la corne à boire en verre vert de la Société archéologique de Namur, avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.